

Conseil Municipal du 13 mars 2017

Compte-rendu

Etaient présents : ALLARD-METRAL Camille, BAUD Sylviane, CLARY Bernard, DANIEL Catherine, DEBRUERES Pascale, DELETRAZ Marie-Noëlle, DUFOURNET Bernard, DUNAND-CHATELLET Sylvain, FALABRINO Alain, FERRARIS Pascale, FRISSON Christian, GOMILA PATTY Aurélie, MARTINOD Christian, MERCY Pierre-Georges, PICARONIE Karine, SONNERAT Hélène.

Etaient absents : BONAVENTURE Alain, BONAZZI Roger, COSSALTER Jacques, RAFFORT Lionel, TARDIVEL Gérard, ROSAY Blaise.

Avaient donné pouvoir: BONAVENTURE Alain à GOMILA PATTY Aurélie, BONAZZI Roger à BAUD Sylviane, COSSALTER Jacques à DUFOURNET Bernard, RAFFORT Lionel à MARTINOD Christian.

Secrétaire de séance : DUFOURNET Bernard

- **Approbation à l'unanimité** du procès- verbal du Conseil Municipal du 20 février 2017

1) Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2016- Budget général
Rapporteur S. BAUD

Le Conseil Municipal est informé que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion du budget général établi par ce dernier est conforme au compte administratif élaboré par la commune.

La commission Finances-Administration Générale a donné un avis favorable au compte de gestion présenté.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du Receveur, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Compte de Gestion du budget général du Receveur de l'exercice 2016.

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion du receveur de l'exercice 2016 du budget général.

2) Compte administratif 2016 - Budget Général.
Rapporteur S. BAUD

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Madame Sylviane BAUD pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Christian MARTINOD, Maire de Villaz. Sur avis favorable de la commission Finances-Administration Générale, le Conseil municipal :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui est exposé comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		731 879.36	0.00	52 362.49	0.00	784 241.85
Opérations sur l'exercice	1 792 554.83	2 562 792.06	1 079 516.49	1 185 949.93	2 872 071.32	3 748 741.99
TOTAUX	1 792 554.83	3 294 671.42	1 079 516.49	1 238 312.42	2 872 071.32	4 532 983.84
Résultats de clôture	0.00	1 502 116.59	0.00	158 795.93	0.00	1 660 912.52
Restes à réaliser	0.00	0.00	780 147.00	64 440.00	780 147.00	64 440.00
RESULTAT CUMULE	1 792 554.83	3 294 671.42	1 859 663.49	1 302 752.42	3 652 218.32	4 597 423.84
Résultats définitifs		1 502 116.59	556 911.07			945 205.52

2/ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au résultat des investissements

3/reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4/arrête les résultats définitifs exposés ci-dessus.

Monsieur le Maire quitte la salle des délibérations afin de procéder au vote, **ce qui porte le nombre de votants à 18.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget général.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, ADOPTE le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget général.

3) Affectation du résultat du Compte Administratif du budget général – Exercice 2016
Rapporteur S. BAUD

1) Résultats constatés :

Section d'Investissement	+ 158 795.93 €
Section de Fonctionnement	+ 1 502 116.59 €

2) Situation d'Investissement :

Résultat de clôture reporté en Investissement	+ 158 795.93 €
Restes à réaliser Dépenses	- 780 147.00 €
Restes à réaliser Recettes	+ 64 440 €
Résultat compte tenu des Restes à Réaliser :	- 556 911.07 €

3) Besoin de financement : **556 911.07 €**

4) Affectation des résultats :

Il convient de rappeler que le résultat de fonctionnement doit être utilisé en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (solde de la section corrigé des reports de dépenses et de recettes); au-delà, l'utilisation de l'excédent est libre : soit affectation complémentaire en réserves (recette d'investissement), soit report à nouveau en section de fonctionnement.

Compte tenu de ces éléments, la commission Finances propose d'affecter les résultats de fonctionnement ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

R001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 158 795.93 €
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 556 911.07 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

R002 - Résultat de fonctionnement reporté	+ 945 205.52 €
--	-----------------------

Oùï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, ADOpte l'affectation du résultat du Compte Administratif du budget général – Exercice 2016 comme énoncé ci-dessus

4) Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2016- Budget annexe de l'eau

Rapporteur S. BAUD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion du budget annexe de l'eau établi par ce dernier est conforme au compte administratif élaboré par la commune.

La commission Finances-Administration Générale a donné un avis favorable au compte de gestion présenté.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du Receveur, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Compte de Gestion du budget annexe de l'eau de l'exercice 2016.

Oùï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, ADOpte l'affectation du résultat du Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2016- Budget annexe de l'eau

5) Compte Administratif 2016– Budget annexe de l'Eau

Rapporteur S. BAUD

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Madame Sylviane BAUD pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Christian MARTINOD, Maire de Villaz. Le Conseil municipal :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui est exposé comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	280 620.46	0.00	60 097.42	0.00	340 717.88
Opérations sur l'exercice	279 248.02	400 272.55	123 084.84	128 117.27	402 332.86	528 389.82
TOTAUX	279 248.02	680 893.01	123 084.84	188 214.69	402 332.86	869 107.70
Résultats de clôture	0.00	401 644.99	0.00	65 129.85	0.00	466 774.84
Restes à réaliser	0.00	0.00	372 795.00	0.00	372 795.00	0.00
RESULTAT CUMULE	279 248.02	680 893.01	495 879.84	188 214.69	775 127.86	869 107.70
Résultats définitifs		401 644.99	307 665.15			93 979.84

2/ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au résultat des investissements

3/reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4/arrête les résultats définitifs exposés ci-dessus.

Il est précisé que Monsieur le Maire quitte la salle des délibérations afin de procéder au vote, **ce qui porte le nombre de votants à 18.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe de l'eau.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe de l'eau.

6) Vote des subventions - Année 2017

Rapporteur P. Ferraris

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les demandes de subventions accordées aux associations et au CCAS.

Subventions aux associations :

Après instruction des demandes, la Commission vie associative et culturelle – communication et animation propose au Conseil Municipal d'accorder pour l'année 2017 les subventions suivantes :

- A.S.P. : 6 000 €
- Association Ecole et Loisirs : 1 000 €
- Balafon savoyard : 1 200 €
- Bibliothèque : 4 700 €
- Bien vivre à Villaz : 200 €
- Coopérative scolaire des hamsters : 15 240 €
- Danse et culture : 200 €
- Echo du Parmelan : 1 900 €
- F.J.E.P. : 3 850 €
- Club des séniors : 350 €
- L'école des enfants à l'hôpital : 90 €
- Amicale du Parmelan (Sapeurs-pompiers) : 300 €
- Souvenir Français : 90 €

- Tennis club : 2 100 €
- USEP : 110 €
- Club des sports : 300 €
- Les amis de Naves : 300 €
- Le jardin des Mouflets : 300 €
- Institut BELLUARD : 90 €
- AFTC HAUTE-SAVOIE : 90 €
- Association du Sourire : 90 €
- La voix en chœur à cœur : 120 €
- UDC-AFN : 490 €
- ADMR : 8 169 €
- Crèche les Renardeaux : 50 000 €

Soit un total de 97 279 €

Subvention CCAS : 8 450 €

Les conseillers municipaux membres du bureau d'associations sortent ce qui porte le nombre de votants à 15.

Oùï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, ADOPTE les subventions 2017 telles qu'exposées ci-dessus.

7) Organisation des rythmes scolaires 2017/2018 jusqu'à la rentrée 2020/2021

Rapporteur A. GOMILA PATTY

Le 6 février 2017, Monsieur le Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Haute-Savoie a adressé un courrier à M. le Maire lui précisant que l'organisation des rythmes scolaires des écoles de la commune avait été arrêtée pour la rentrée 2013/2014 pour une durée de 3 ans.

L'évolution du cadre règlementaire redéfini par le décret n°2016-1049 du 1^{er} août 2016 induit d'examiner les demandes de renouvellement d'organisation du temps scolaire, sur le fondement de dispositions différentes de celles sur la base desquelles elles avaient été autorisées au printemps 2014. Ce décret autorise en fait des dérogations possibles à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Il est demandé au Conseil municipal de faire connaître son avis avant le 17 mars.

Aussi il est proposé que l'organisation des rythmes scolaires qui est en vigueur pour la présente année scolaire soit reconduite pour les 3 années à venir.

Oùï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés l'organisation actuelle pour les 3 ans à venir.

8) Coupes de bois à assoir en 2017 en forêt communale relevant du régime forestier

Rapporteur B.DUFOURNET

Par délibération du 20 juin 2016, le conseil municipal avait délibéré à l'unanimité au regard de l'état d'assiette des coupes à marquer en 2017 proposé par l'ONF sur la parcelle numéro 10 pour un volume présumé de 195m³. (Annexe état de l'assiette 2017)

Lors de la réunion du vendredi 17 février 2017 à la mairie de Villaz, le technicien forestier de l'ONF a informé que suite au martelage de la parcelle numéro 10, le volume de bois marqué était de 709 m³. (Annexe: Fiche de désignation : 2017 / 660 - VILLAZ - 10 - Etat de la fiche : Structurée)

Au regard de cette nouvelle information et de la différence très importante entre le volume présumé et le volume réel, le Conseil municipal demande à l'Office National des Forêts de modifier le mode de mise à disposition des bois à exploiter sur la parcelle numéro 10.

Il est proposé au CM d'accepter la modification du mode de commercialisation initialement prévu à façonner, remplacé par sur pied.

Oùï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés la modification du mode de commercialisation tel qu'exposé.

9) QUESTIONS DIVERSES

- La chênaie du souvenir

En 2015 36 chênes ont été plantés au Varday, représentant les 36 disparus de Villaz pendant la grande guerre. Il s'agit d'entretenir et débroussailler le site au moins une fois par an, pour ce faire il faut ceinturer le site avec 2 accès pour les promeneurs, et installer une signalétique.

Le parcours de santé passe le long du site.

Il y a une possibilité pour qu'une partie de ces travaux soient subventionnés par le Souvenir français, à condition d'engager les travaux.

A l'unanimité les conseillers municipaux sont favorables à cet engagement de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Christian MARTINOD

